



BULLETIN D'INFORMATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL

No. 124

**Assemblée communale du 15 décembre 2016**

Les 52 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale du  
15 décembre 2016 ont :

- accepté un crédit de Fr. 1'590'00.00, soit Fr. 1'215'000.00 pour l'assainissement du réseau d'eau potable et lutte incendie et Fr. 375'000.00 pour l'assainissement global de l'éclairage public.
- accepté le crédit de Fr. 250'000.00 pour le traitement des eaux déversées dans le cadre du PGEE et des travaux de la traversée du village.
- accepté le crédit de Fr. 4'000'000.00 de francs destinés à la réalisation d'une déchèterie régionale et autorise le comité du SEOD à réaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donne compétence au comité pour contracter un emprunt et le consolider.
- refusé d'adhérer au projet de déchèterie régionale.
- refusé la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget 2017 et les taxes 2017.
- accepté le budget bourgeois 2017 qui présente un excédent de charges de Fr. 8'360.00.
- accepté un transfert de terrain entre la Commune, propriétaire de la parcelle 191 du ban de Pleigne et le propriétaire de la parcelle 192 du ban de Pleigne, M. Joss. Ainsi qu'un droit de passage pour ce dernier sur la parcelle 191 afin de garantir un accès à leur parcelle.

**Assemblée communale du 16 février 2017**

Les 43 citoyennes et citoyens présents à l'assemblée communale du 16 février 2017 ont :

- accepté la quotité d'impôt, les diverses taxes communales et le budget municipal 2017 qui présente un excédent de charges de Fr. 68'748.00. Vous trouverez les taxes 2017 au verso de ce bulletin d'information.

**Carnaval des enfants**

Le cortège du carnaval des enfants se déroulera le mardi 28 février 2017.

**Rendez-vous devant la maison communale à 15h00.**

Il sera suivi du goûter à l'Epicentre. Venez nombreux !

**Fermeture du bureau communal**

Durant la période de carnaval, le secrétariat communal sera fermé  
**du 23 février 2017 dès midi au 2 mars 2017 à midi.**

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez joindre Daniel Pape, maire, au 079.607.36.94.

**Compost**

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer des cendres et toutes autres substances non-végétales et non-compostables à la place de compostage.

*Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 21 février 2017*

## TAXES COMMUNALES 2017

\*\*\*\*\*

\* quotité 2,1

\* taxe immobilière 1,2 o/oo,

\* avances cadastrales 0,1 o/oo

\* fonds d'entretien des chemins 0,1 o/oo de la VO pour l'ensemble des propriétaires + Fr. 5.00/ha compris dans le périmètre intégral du RP

\* taxe des chiens Fr. 35.00 par animal

\* taxe des déchets : Fr. 90.00 par ménage

Fr. 150.00 par résidence secondaire

Fr. 110.00 par entreprise,

Fr. 260.00 par restaurant

Fr. 20.00 cantines FC et tir

\* prix de l'eau : Taxe de l'eau Fr. 160.00

Taxe du compteur Fr. 50.00

Taxe minimale par ménage Fr. 250.00

Taxe min. par résidence secondaire Fr. 400.00

Prix du m3 Fr. 2.30

\* épuration Prix du m3 Fr. 2.20

Taxe d'épuration Fr. 160.00